

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 28

**OBJET :**

**SYSTÈMES DE  
SÉCURITÉ INCENDIE  
COMMUNAUX -  
CONTRAT DE  
MARCHÉ POUR LA  
VÉRIFICATION ET LA  
MAINTENANCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2021-11**

L'an deux mil vingt et un,  
le : **Lundi 08 février**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 février 2021.

**PRESENTS :** M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlène RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

**Absents ou excusés :** M. Pascal GUEUGNON qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER et M. Stéphane CLOUET.

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

La Ville de L'AIGLE a lancé une procédure de mise en concurrence pour le marché concernant la vérification et la maintenance des systèmes de sécurité incendie communaux.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 15 FEV. 2021

Publié

le : 15 FEV. 2021

Le Maire,



Philippe  
VAN-HOORNE

Au terme de la procédure d'analyse, l'entreprise 3 PROTECTION AGENCE DE MESNIL EN OUCHE (27) est classée première sur les trois offres reçues.

L'offre se décompose comme suit :

- maintenance 7 492,80 € TTC (annuelle) ;
- changement des pièces 4 296,48 € TTC (annuelle).

La durée prévue pour le contrat serait de 4 ans et se terminerait au 31 décembre 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de vérification et de maintenance pour les systèmes de sécurité incendie communaux avec l'entreprise 3 PROTECTION, ainsi que toutes pièces afférentes à ce contrat.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HOORNE**